

AGENT D'ENTRETIEN DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS (H/F)

**Pôle éducation et vie de la cité – PEVC / Direction des sports, de la jeunesse et vie associative - DSJA /
Service de la vie associative et de l'égalité**

Lieu de travail : Maison des associations Jean LE COUTALLER

Cadre statutaire - Catégorie : C - Filière : Technique - Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux	Cotation RIFSEEP C3	Temps de travail Temps complet Régime de 36h30 par semaine <i>(voir détails en bas du profil)</i>
Situation fonctionnelle - Référent hiérarchique - Positionnement	Agente/agent de coordination des agents d'entretien et de maintenance de la Maison des associations Vous travaillez en collaboration avec d'autres agents chargés de l'entretien et de la maintenance sur le même site.	
Relations fonctionnelles - Internes - Externes	Échanges réguliers avec le personnel intervenant dans la structure, notamment des services techniques Relations avec les agents du service Contacts directs avec les usagers et les associations - Relations fréquentes avec les entreprises - Relations avec les organismes chargés des contrôles de sécurité et des habilitations	
Mission principale	Le service de la vie associative et de l'égalité gère les 2 structures de la Maison des associations : Maison des associations Jean Le Coutaller, et Maison des familles Dans ce cadre, vous êtes chargé, sous la responsabilité de votre référent, de maintenir en état de propreté et de fonctionnement les bâtiments de la Maison des associations.	
Activités du poste	Procéder à la fermeture des bâtiments et salles de réunions et d'activités (et ouverture en cas de remplacement) de la Maison des associations Jean Le Coutaller Veiller aux bonnes conditions d'accueil du public Faire respecter aux usagers les règles d'utilisation des lieux, et les rappeler le cas échéant - Appliquer dans le cadre de son travail les consignes et règles de sécurité - Alerter selon la procédure définie en cas de déclenchement de tout type d'alarme ou de situation inhabituelle- Détecter les dysfonctionnements et les signaler - Appliquer la procédure visant à faire intervenir le service chargé de la maintenance du patrimoine, en cas de besoin Entretenir les espaces communs de la Maison des associations Jean Le Coutaller Nettoyer et préparer les salles, vérifier leur état et les remettre en état de propreté Nettoyer les parties communes (sanitaires, vestiaires et circulations...) Entretenir les abords des bâtiments : cour Préserver la qualité du site Vérifier et contrôler l'approvisionnement en matériel et produits (quantité et qualité) Procéder à l'entretien du matériel et des machines après usage Trier et évacuer les déchets courants Changer les sacs-poubelles Répartir les différents déchets dans les conteneurs adaptés Assurer les travaux d'entretien courant, en fonction des besoins et des nécessités du service Effectuer les petits travaux d'entretien des bâtiments dans différents domaines : peinture, électricité (changement ampoule, réarmement du disjoncteur...) Appliquer les règles et consignes de sécurité Participer aux évènements (Fête des assos, Rendez-vous, Assemblée plénière...) Intervenir sur les autres structures de la Maison des associations, en fonction des besoins et des nécessités du service	
Compétences et qualités professionnelles requises	Maîtrise des règles d'entretien d'un bâtiment et aptitudes manuelles indispensables Bonne connaissance des techniques, produits et matériels de nettoyage et d'entretien des locaux Connaissance des règles de gestion des stocks – Connaissance des règles de sécurité au travail Rigueur, sens de l'organisation et capacité à s'adapter dans un délai court – Capacité à respecter l'obligation de discrétion professionnelle – Qualités relationnelles – Sens des responsabilités et de la sécurité Autonomie, réactivité et sens de l'organisation – Sens du service au public Être en possession ou en capacité d'être formé aux habilitations nécessaires (habilitation électrique et travail en hauteur)	
Observations	▪ Temps de travail Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 11h45-19h30 Samedi : 12h45-18h15 ⇒ Horaires été : Lundi : 8h45-13h et 14h30-17h45 Mardi au vendredi : 9h-13h et 14h30-17h45 ⇒ Horaires adaptables en fonction des nécessités de service	